



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0073

Dossier OEC/CTC N°: 13026

Maître d'ouvrage - raison sociale	Institut National de Recherche Agronomique
Adresse	Site de San Giuliano
CODE NAF	7219Z
SIRET	18 007 003 900 896
Responsable Légal	M. François CASABIANCA (Président de centre)
Opération	Etude thermique et énergétique sur la plateforme de recherche de l'INRA à San Giuliano
Lieu de réalisation	San Giuliano (Haute Corse)
Date prévisionnelle de réalisation	Fin 2013 -> début 2014 (fin)
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : LEGRAND Christophe	OEC/CTC : MARIANI Christian
Gestionnaires :	
ADEME : CASAMATTA Marie-Christi	OEC/CTC : ROCCA SERRA Muriel

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	24/04/2013	Date de la demande	24/04/2013
Date de réception	17/05/2013	Date de réception de la demande	26/04/2013
Date d'accusé de réception	24/05/2013	Date AR du dossier complet	28/05/2013

Date du Comité de Gestion	
----------------------------------	--

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Etude technico-économique, conforme à la fiche 2 du PRODEME.
CTC / OEC	Avis favorable. L'étude technico-économique correspond aux attendus de la fiche 2 du PRODEME. Elle permettra de définir un programme de travaux d'améliorations énergétiques du bâtiment de recherche, qui est pour l'heure inconfortable et très énergivore.

ANNEXE TECHNIQUE

Décision N° 1328C0073

Dossier PRODEME N°13026

Contexte :	<p>Le bâtiment de recherche de l'INRA de Corse est actuellement très inconfortable du point de vue thermique, mais également très coûteux du point de vue énergétique. Aussi, le personnel via son CHST a demandé à la direction de réaliser des travaux,</p>
Lieu de réalisation :	San Giulano (Haute-Corse)
Description technique de l'opération :	<p>Le diagnostic énergétique comprendra les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vérification de la conformité par rapport à la Réglementation Thermique de l'existant- Vérification du confort d'été- Le bilan financier pour les différentes solutions techniques envisagées pour parvenir à la performance souhaitée et la mise en évidence des surcoûts induits
Echéancier prévisionnel de réalisation	4eme trimestre 2013
Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none">- Une étude de faisabilité technico-économique attestant du niveau de performance énergétique retenu,- Un chiffrage de la solution pressentie (détermination des coûts liés à l'obtention du niveau énergétique),- Un chiffrage des gains environnementaux (CO2, TEP évités) et économiques (coûts de maintenance, combustible) <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>

ANNEXE FINANCIERE

Décision N°1328C0073
Dossier PRODEME N°13026

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)
Poste 1		
Mission thermique de base	5 200,00	5 200,00
Mission thermique avec réserves	2 700,00	2 700,00
Vérification économie	1 800,00	1 800,00
Mission de Base	3 500,00	3 500,00
TOTAL	13 200,00	13 200,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 -entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le maître d'ouvrage récupère la TVA

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût de l'étude plafonné à 50 000 €

Coût de l'étude	13 200,00 €
► Total	13 200,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HC)	Taux de subvention	Aide publique maximale (en €)
Etude	13 200,00	70%	9 240,00
TOTAL	13 200,00	70%	9 240,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'étude (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (en €HT)	Aide ADEME (en €)
Diagnostic énergétique	13 200,00	13 200,00	13 200,00	9 240,00
TOTAL	13 200,00	13 200,00	13 200,00	9 240,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par l'ADEME et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec la CTC.

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

ADEME	9 240,00 €	70,00%
Bénéficiaire	3 960,00 €	30,00%
TOTAL	13 200,00 €	100,00%